



**Port Pothuau**

Camping · Location \* \* \* \*

## CONTRAT DE RÉSERVATION LOCATION 2023

Ouverture du 07/04/2023 au 24/09/2023

Nom du responsable.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Tel.....

E-MAIL.....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

### MON SÉJOUR

**DATE D'ARRIVÉE :** ..... **ARRIVÉE ENTRE 16H ET 19H - Arrivée tardive prévenir au 04.94.66.41.17**

**DATE DE DÉPART :** ..... Mobilhome libéré le matin à 10h, en bon état de propreté

**HEURE D'ARRIVÉE PREVUE :** .....H.....

**RIB DU CAMPING :**

**LOCATION CHOISIE :** .....

**IBAN:** FR76 1910 6000 4543 6682 9325 696 - **BIC:** AGRIFRPP891

### CONDITIONS DE RÉSERVATION

La location devient effective uniquement après réception du présent contrat de réservation, du versement de l'acompte de 30% du montant du séjour (7 jours maximum après la demande de réservation) et du solde réglé impérativement 30 jours avant la date d'arrivée.

Attention : Passé le délai de 30 jours, le séjour sera automatiquement annulé et l'hébergement sera remis en vente. Les sommes versées seront conservées à titre d'indemnités de rupture de contrat (les conditions d'annulation du contrat ne pourront être appliquées).

**Respecter impérativement le nombre de personnes maximum. Si le modèle de location choisi est de 4 personnes**, ce nombre ne pourra être dépassé, même temporairement, **même si c'est un bébé** : surnombre constaté = séjour refusé/expulsion.

**Toute location est nominative.** Seules les personnes indiquées sur la réservation seront admises au sein du camping. Toute modification de personne doit nous être signalée avant votre arrivée.

**Offre parrainage :** Pour bénéficier de cette offre, le parrain doit avoir effectué un séjour sur l'année N ou N-1, le parrainé ainsi que chacun des accompagnants devront effectuer leur tout premier séjour au camping.

Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Le tarif applicable au séjour est le tarif en vigueur au jour de la réservation et ce, sous réserve de disponibilité. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping. Lorsque le client demande un devis, la validité de celui-ci est indiquée sur le document. Passé la date de validité, le prix indiqué n'est plus garanti.

Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles. Le camping Port Pothuau décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, conflits entre tiers etc... Ou encore en cas d'accidents relevant de la responsabilité civile des personnes inscrites.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas de retard non justifié ou en cas de fermeture d'un service pour des raisons techniques ou administratives. Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

Toute somme versée pour un séjour antérieur à 2022 et ayant déjà bénéficié d'un report ne pourra faire l'objet d'un nouveau report ni d'un remboursement. Les conditions d'annulation du contrat ne pourront être appliquées sur ces sommes.

### À VOTRE ARRIVÉE

**Les arrivées se font entre 16H et 19H.** En cas de retard, merci de prévenir impérativement, la réception par téléphone (04.94.66.41.17) pour organiser votre arrivée. Attention, une non présentation le jour de l'arrivée sans en informer la réception au préalable par écrit donnera suite à la remise en vente du locatif sous 24h sans remboursement possible.

**L'arrivée anticipée,** facturée 35€, vous garantit sous réserve de disponibilité la remise des clés de votre mobil-home à 13H. Elle doit être demandée et accordée par la réception au moins 24h à l'avance.

**Les départs se font à 10H.** Si vous souhaitez profiter du parc aquatique de 10H jusqu'à sa fermeture le jour de votre départ, **le départ prolongé** sera facturé 20€. Il est obligatoire de passer par la réception pour en faire la demande. Le locatif devra être libéré de votre véhicule qui pourra être mis sur le parking à l'entrée de la réception.

**Caution : une caution de 300€** sera demandée le jour de l'arrivée par empreinte bancaire ou par chèque. Ce montant pourra être retenu dans son intégralité ou partiellement par le camping en cas de dégradaton ou de matériel manquant. Des frais de ménage pouvant aller jusqu'à 150€ seront retenus si la location n'est pas rendue dans un parfait état de propreté. (vaisselles, sol, salle de bain et W.C nettoyés, poubelles sorties, locatifs vidés de tous effets personnels ect...) Ces sommes vous seront restituées dans les 7 jours suivants votre départ si aucun manquement n'est constaté lors de l'état des lieux de départ.

**Linge de maison :** Draps et serviettes de toilette sont disponibles en location sous réserve de disponibilité. La location doit se faire avant l'arrivée auprès de la réception. Pour certains mobilhomes, le lit peut-être en 140cm ou 160cm.

**Taxe de séjour :** La taxe de séjour est de 0,63€ par jour et par adulte. Elle est entièrement reversée à la commune. Un changement de tarif de la taxe de séjour sera directement répercuté sur la réservation.

**Véhicule :** un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement. Les remorques sont soumises à des frais supplémentaire (5€ par jour). Un charge de 5€ supplémentaire par jour pourra être appliquée si votre véhicule est garé sur un autre emplacement que le votre.

**SUITE DU CONTRAT AU DOS** ➔

Toutes nos locations (sauf mobil-homes Simply) sont aménagées avec : Cuisine équipée - Frigo-congélateur - Micro-ondes - Plaque de cuisson - Cafetière électrique - TV lecteur DVD/USB - Coffre-fort - Chauffage ou clim réversible - Couvertures et oreillers - Terrasse avec salon de jardin et bains de soleil - Pergola - 1 emplacement voiture.

**Locatif** : Il est interdit d'installer **une toile de tente, une piscine ou un jacuzzi** ou toute autre installation. Seule une voiture, une moto ou une remorque sera autorisée.

**Services** : L'épicerie et le restaurant sont ouverts du 07 avril au 24 Septembre. Le service de navette plage gratuite est à disposition des clients en Juillet et en Août.

**Accès camping et piscine** : L'accès au camping se fait par le port obligatoire d'un bracelet.

**Accès parc aquatique** : La piscine est en accès libre (sous conditions du port obligatoire du bracelet) avec des horaires d'ouverture et de fermeture variables selon la saison. Les shorts, bermudas et caleçons de bain sont tolérés si différents de ceux portés pour la plage. Les vêtements couvrants tels que les robes de bain, burkinis et tankinis sont interdits pour la baignade. Des couches adaptées sont obligatoires pour les enfants de moins de 3 ans. Malgré la présence de maîtres nageurs en juillet/août, les enfants restent sous la responsabilité des parents. Les piscines et toboggans pouvant être dangereux, les enfants doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte. La nourriture est interdite au sein du parc. Fumer est interdit. Le non respect de ces règles donneront suite à une expulsion du parc aquatique.

**Animaux** : Les animaux de compagnies (hors chien de cat 1 & 2) sont acceptés sous conditions de ne pas les laisser seuls dans le logement ou dans un véhicule (2 max par réservation et poids inférieur à 10 kilos). Ils doivent être déclarés dès votre arrivée, vaccinés contre la rage et tenus en laisse. Veillez à emmener votre animal faire ses besoins à l'extérieur du camping et ramasser les déjections. Des sacs prévus à cet effet sont disponibles à la réception et au sein du camping. Les animaux ne doivent causer ni dégâts ni nuisances sonores pour les autres clients. Ils sont interdits au parc aquatique.

**A NOTER** : pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de recharger son véhicule électrique, sur une prise électrique standard de location. Si cette règle n'est pas respectée, une pénalité de 50€ minimum pourra être appliquée.

De même que les barbecues au charbon à bois et à feu ouvert sont formellement interdits par arrêté préfectoral. Seul est toléré le barbecue à gaz ou électrique (max 2000 W)

**Droit à l'image** : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement du bailleur, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an, à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client :

**J'atteste avoir pris connaissance des tarifs en vigueur, des conditions du contrat de location et je m'engage à respecter les points suivants :**

- Le règlement interne du camping Port Pothuau dont le port du bracelet du camping sur toute la durée de mon séjour et les conditions d'accès à la piscine
- Le nombre maximum de personnes autorisées dans ma location sous peine d'expulsion
- La vaccination et la tenue en laisse des animaux de compagnie 10 kg maximum
- Le dépôt d'une caution de 300€ le jour de mon arrivée : prélevée par carte bancaire (non débité excepté banque en ligne/étrangère), restituée sous 7 jours
- La restitution de l'hébergement le jour de votre départ dans **un parfait état de propreté = Avant 10H**
- Les conditions d'annulation de mon séjour
- Le droit à l'image
- Le traitement de mes données personnelles (coordonnées postales, téléphone etc...)

**Si l'un des événements suivants survient après le jour de réservation du séjour et jusqu'au jour de l'arrivée, vous bénéficierez des conditions d'annulation de votre séjour selon les conditions qui suivent** (Hors report de séjour année antérieure) - Toute demande de diminution de la durée de séjour à moins de 30 jours de l'arrivée sera considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités ci-dessous :

Cas 1 - Maladie, accident grave ou décès d'un membre de votre famille (ascendants, descendants ou ceux de votre conjoint, gendres et belles filles, frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs), rendant impossible le séjour de l'ensemble des participants aux dates prévues

Cas 2 - Complications de grossesse passé le 4ème mois

Cas 3 - Licenciement économique

Cas 4 - Dommages matériels importants atteignant vos biens propres nécessitant impérativement votre présence

Cas 5 - Annulation ou modification des dates de congés par l'employeur

Cas 6 - Accident survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu du séjour

**De la réservation à 31 jours avant l'arrivée :**

Choix 1 : Report du séjour à une date ultérieure sans frais, valable sur l'année N ou N+1.

Choix 2 : Remboursement des sommes versées avec une retenue de 100€ pour frais d'annulation.

**De 30 jours à 7 jours avant l'arrivée :**

Choix 1 : Report du séjour à une date ultérieure sans frais, valable sur l'année N ou N+1.

Choix 2 : Remboursement avec une retenue de 30% du montant total du séjour avec un minimum de 100€ pour frais d'annulation.

**De 6 jour à l'arrivée :** Aucun remboursement de séjour ne sera effectué. Seul le report de séjour est possible avec une retenue de 30% du montant total du séjour (valable sur l'année N ou N+1)

Le départ anticipé ne donnera droit à aucun remboursement sauf dans les circonstances décrites dans le cas 1 qui rendraient impossible la fin du séjour pour l'ensemble des participants.

Ces listes sont exhaustives, toute autre raison ne sera pas prise en charge (ex: raisons personnelles, séparation, divorce...).

Toute demande d'annulation, de modification ou de départ anticipé sans justificatif officiel ne pourra pas être considéré.

Pour qu'une demande soit valide, elle doit être adressée par mail à : **info@pothuau.com** (date de prise en compte de l'annulation qui résilie de plein droit le séjour).

Le justificatif doit impérativement être fourni dans les 7 jours suivant l'annulation, sans réception de celui-ci dans les délais impartis, le séjour sera intégralement perdu ainsi que les sommes versées. En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Fait à.....  
Lu et approuvé

le.....  
Signature